



Au conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission
chargée de l'étude du préavis 2019-02 relatif à:

**La création d'une Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle
(AERA)**

La commission s'est réunie le mardi 12 février 2019 à 19H00 à la salle l'Aigle au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur Grégory Devaud, Municipal, que nous profitons de remercier pour sa disponibilité et les renseignements fournis.

Elle était composée de :

Madame :	Catherine Krümel	(0)
Messieurs :	Cédric Allora	(1)
	Alexandre Favre	(1)
	Joël Launaz	(1)
	Jean-Luc Mayor	(0)
	Jean-Michel Mutzenberg	(1)
	Pierre-Yves Brélaz, rapporteur	(1)

Preamble

Le président rappelle que la commission presque incorporée a déjà travaillé sur le sujet en novembre 2018 et a pu faire toutes les remarques dans son rapport consultatif à la Municipalité puisque ce sont les mêmes commissaires qui fonctionnaient pour la commission sur les statuts.

La parole est ensuite donnée au Municipal et qui nous rappelle les points principaux du projet soit un regroupement sous une même STEP des eaux usées des Communes d'Aigle – Yverne – Ollon et Leysin ; la Commune d'Yverne recevant également les eaux usées de Corbeyrier.

Le Municipal Devaud nous mentionne également que mis à part des modifications cosmétiques et de formulations, les statuts déjà étudiés en consultation n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Discussion

La parole est ensuite donnée aux commissaires et aucune remarque n'est à formuler.

Il nous est précisé qu'en l'état le regroupement ne fera l'objet d'aucune perte d'EPT puisque la majorité du personnel concerné s'en ira à la retraite prochainement. Du nouveau personnel sera engagé par l'Association avec des statuts qui seront basés sur ce qui se fait dans les Communes membres de celle-ci.

Avis de la COFIN

Dans sa prise de position sur la demande de crédit pour les études préliminaires et d'avant-projets pour la construction d'une STEP régionale (préavis municipal 2017-09), la CoFin relevait que la clé de répartition pour la réalisation et l'exploitation de la future STEP devait faire l'objet d'une nouvelle évaluation.

L'article 25 et les annexes 1 et 2 des statuts qui nous sont présentés dans le cadre du présent préavis municipal définissent maintenant de manière claire les clés de répartition des diverses charges. Sur la base des explications fournies, la CoFin accepte ces documents sans modification.

Le coût annuel global pour notre commune est difficile à calculer aujourd'hui. Il ne devrait cependant pas être supérieur à celui d'une variante individuelle avec mise à jour de notre STEP. Cette charge devra être couverte au moyen de la taxe d'épuration

Relevons que les emprunts que l'AERA devra contracter pour ses investissements n'auront pas d'effet sur le plafond d'endettement de la commune d'Aigle (cf lettre de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité du 14 juillet 2016).

Au final, la commission des finances unanime propose d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Conclusion

En résumé, la commission, à la majorité, à l'honneur de vous demander Monsieur le Président, cher(e)s collègues, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n° 2019-02 du lundi 21 janvier 2019
 - Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
 - Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour
1. D'autoriser la Municipalité à créer l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) telle que définie dans les statuts joints au préavis.
 2. D'adopter les statuts par la signature de ces derniers.
 3. D'adopter le projet de régionalisation tel que présenté.

La séance est levée à 19h40

Au nom de la commission
Pierre-Yves Brélaz
Rapporteur



Aigle, le 1 mars 2019